



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0642

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Centre commercial Vénissy - Mandat de suivi d'études préalables à l'approbation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture et quitus à la SERL

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Rapporteur : Monsieur Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

**Absents non excusés :** M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

**Séance publique du 9 mars 2009****Délibération n° 2009-0642**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Centre commercial Vénissy - Mandat de suivi d'études préalables à l'approbation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture et quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision n° 2002-0840 du 23 septembre 2002, le Bureau a décidé d'engager des études préalables à l'approbation d'une ZAC nécessaire au projet de restructuration du centre commercial Vénissy à Vénissieux.

Ces études ont été confiées à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par le biais d'un mandat signé le 21 octobre 2002.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle avait été fixé à 304 670 € HT, soit 364 385,32 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 126 979,32 € TTC.

Par avenant n° 1 à la dite convention, approuvé par délibération n° 2005-2525 en date du 14 mars 2005, l'enveloppe financière de l'opération a été réévaluée à 328 245 € HT, soit 392 581,02 € TTC. Les honoraires du mandataire n'ont pas été modifiés.

A ce jour, l'ensemble des études est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan de clôture en date du 1er décembre 2008 présenté par la SERL et visé par monsieur le commissaire aux comptes fixe le montant des dépenses totales à 311 071,41 € HT, soit 372 041,41 € TTC.

Les études étant achevées conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 9 de la convention de mandat et par conséquent le solde de sa rémunération correspondant à 5 % de sa rémunération forfaitaire à savoir 5 308,00 € HT, soit 6 348,37 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le bilan de clôture définitif arrêté le 1er décembre 2008 et présenté par la SERL pour le mandat d'études préalables à l'approbation de la ZAC Vénissy à Vénissieux.

**2° - Donne** quitus à la SERL pour sa mission de mandataire.

**3° - Autorise** le versement du solde de la rémunération à la SERL pour un montant de 6 348,37 € TTC - exercice 2009 - compte 622 800 - fonction 824 - opération 855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.**